



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique du tourisme

Question écrite n° 73021

Texte de la question

M. André Aschieri interroge M. le secrétaire d'Etat au tourisme sur la création de la Bourse solidarité vacances. Bien que la France reste la première destination touristique au monde, l'accès aux vacances n'est pas un droit pour tous les Français. Près de 40 % de nos concitoyens ne partent pas en vacances, principalement pour des raisons financières. Aussi, il aimerait savoir quels sont les résultats obtenus depuis la création de la Bourse solidarité vacances en mai 1999.

Texte de la réponse

La bourse solidarité vacances (BSV) est un groupement d'intérêt public créé en 1999, à l'initiative du secrétariat d'Etat au tourisme, dans le cadre du volet opérationnel de la loi de lutte contre les exclusions. A ce jour, elle fédère 367 associations, centres sociaux, collectivités territoriales, entreprises de tourisme et de transport. Le ministère de la jeunesse et des sports et le ministère de l'emploi et de la solidarité se sont également associés à cette démarche. Les prestataires touristiques (hôtellerie, campings, résidences de tourisme, associations de tourisme social, comités d'entreprise...) mettent à la disposition de la BSV des séjours dans leurs villages de vacances, résidences, campings... dans les mêmes conditions que pour tous les vacanciers mais à des prix très bas (de 38 à 107 euros la semaine par personne, avec gratuité pour les enfants). L'offre de séjours est majoritaire en périodes de vacances scolaires (63 % des offres en 2000), marquant ainsi l'engagement des professionnels du tourisme en faveur du droit aux vacances pour tous et avec tous. Les associations et centres sociaux inscrivent à ces séjours des personnes en difficulté, les aident à préparer leur projet de vacances (notamment son financement), les suivent jusqu'au départ et après leur retour. La SNCF a mis en place un tarif forfaitaire de 23 euros par personne pour un aller et retour en 2e classe, quelle que soit la destination, pour les familles se rendant sur un lieu de séjour proposé par la Bourse solidarité vacances. En 2001, 40 % des bénéficiaires ont utilisé ce moyen de transport. Par ailleurs, Air France met à la disposition de la BSV des places d'avion sur ses lignes métropolitaines (Corse incluse) au prix forfaitaire de 61 euros par personne aller/retour. En 2001, la BSV a permis à plus de 24 000 personnes de partir en vacances. Pour près de 40 % d'entre elles, il s'agissait d'un premier départ. Prioritairement orientée vers les familles, la BSV a en outre diversifié son effort en direction des publics les plus exposés à la précarité ou à l'isolement : les jeunes (6 500 enfants mineurs et plus de 800 jeunes de moins de vingt-cinq ans sont partis en famille, en centres de vacances ou en mini-groupes de jeunes autonomes ou accompagnés), les personnes âgées et les personnes handicapées disposant de faibles ressources. Une opération « Solidarité Toulouse » a également été organisée en direction des personnes sinistrées et se prolongera cette année. En 2002, la Bourse solidarité vacances permettra à au moins 30 000 personnes de partir et elle renforcera son offre de loisirs et de courts séjours. Celle-ci (5 000 offres de loisirs gratuites en 2001, notamment pour des parcs d'attractions, des spectacles - en particulier au moment des fêtes de fin d'année, des matches...) permet aux associations de nouer un premier contact et constitue une approche des vacances et de la mobilité pour les familles et les personnes les plus fragilisées qui, dans un premier temps, pourraient craindre un plus grand investissement. Les offres ciblées, telles les rencontres sportives, donnent de plus à des associations spécialisées (foyers, centres d'hébergement et de réinsertion sociale) l'occasion

d'intervenir à partir des centres d'intérêt des adolescents et des jeunes adultes. En permettant le départ en vacances des personnes défavorisées et des exclus, la bourse solidarité vacances contribue ainsi à la prise de conscience du droit aux vacances comme un droit ouvert à tous et un facteur de resserrement des liens sociaux et familiaux.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73021

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : tourisme

Ministère attributaire : tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 février 2002, page 859

Réponse publiée le : 22 avril 2002, page 2144